



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-12-89

OBJET : Contrats de travail à durée déterminée de mesdames Anne Lacoursière et Bidenam Kelem et de messieurs Sylvain Fortin et Gilles Huard; avenant au contrat de travail de monsieur Pascal Breton

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé des projets de contrats de travail à durée déterminée pour l'année 2023 pour mesdames Anne Lacoursière et Bidenam Kelem et pour messieurs Gilles Huard et Sylvain Fortin et qu'elle en recommande la signature;

ATTENDU QUE ces projets de contrats de travail sont annexés à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé un projet d'avenant au contrat de travail de monsieur Pascal Breton et qu'elle en recommande la signature;

ATTENDU QUE ce projet d'avenant est annexé à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur François Désy, a pris connaissance des projets de contrats de travail et du projet d'avenant ci-haut mentionnés et les a approuvés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer les projets de contrats de travail de mesdames Anne Lacoursière et Bidenam Kelem et de messieurs Gilles Huard et Sylvain Fortin annexés à la présente ordonnance.

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer l'avenant au contrat de travail de monsieur Pascal Breton annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 14 décembre 2022

Jean Dionne, Administrateur